

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.34

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie VIGNE pouvoir à Mme Nelly DENES, Mme Annette BALAGUE pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick DUBLIN, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°24.2020 en date du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Louage de choses	DEC 12.2022	09/03/2022	Exonération d'un mois de loyer en raison des travaux de rénovation du local entraînant la fermeture du local	3 516,09€
	DEC 14.2022	24/03/2022	Convention d'occupation précaire des locaux avec la régie de quartier Reynerie Services pour l'occupation d'un bureau de permanence pour l'année 2022	Gracieux
Aliénation de gré à gré de biens mobiliers	DEC 11.2022	28/02/2022	Aliéner <ul style="list-style-type: none"> • un tracteur tondeuse Etésia, • un Dosatron • un aspirateur à feuilles à M. GALINIER Vincent	200 € TTC 50 € TTC 50 € TTC
Demande de subvention	DEC 15.2022	25/03/2022	Solliciter une subvention auprès de Toulouse Métropole et la région Occitanie pour le forum intercommunal ensemble pour l'emploi qui se tient le 7 avril à St-Jean (édition 2022)	5 000 € (Toulouse Métropole) 2 000 € (région)

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
Marchés et accords-cadres	DEC 13.2022	17/03/2022	marché de service à procédure adaptée	Nettoyage et entretien des locaux communaux	ARC EN CIEL OCCITANIE	3 630,68 €/mois et bordereau des prix unitaires

Le Maire,



Gérard ANDRE

Conseil Municipal du mardi 05 avril 2022

Délibération n°2022.34 : Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales